Envoyé en préfecture le 16/03/2018

Reçu en préfecture le 16/03/2018

Affiché le

1 6 MARS 2018 ID: 031-213105612-20180316-D2018\_15-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DFIA **HAUTE-GARONNE** 

351

123

107

8

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 32
- procurations: 6

ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE

L'an deux mille dix-huit et le 14 mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 7 mars, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

MAIRIE DE L'UNION 31240

Etaient présents : M. Marc Pere, M. Yvan Navarro, Mme Brigitte Bec, Mme ISABELLE GODEAS, MME FLORENCE TOULZE, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEUILLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NATHALIE GAUVRIT, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES.

**2** 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. FREDERIC BAMIERE, (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à MME KATY COLDER), MME VALERIE QUONIAM-DOUREL (Pouvoir donné à M. Laurent Roux), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN)

Etait absente excusée : MME ISABELLE SEROR

M. PHILIPPE BAUMLIN a été élu secrétaire de séance

#### **DÉLIBÉRATION n°2018/15**

## Objet : Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne - Installation d'horloges astronomiques et programmation d'une coupure nocturne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la Commune du 8 février 2017, concernant l'installation d'horloges astronomiques sur l'ensemble des commandes de la Ville, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération 11 AS 174 comme suivant :

- Fourniture, pose et raccordement de 48 horloges astronomiques radio-pilotées afin de réduire de 5% la consommation annuelle,
- Fourniture, pose et raccordement de 19 interrupteurs ST2 de SOGEXI dans les commandes simplifiées pour une coupure nocturne de 1h à 5h du matin,
- Rénovation complète de 17 coffrets de commande vétustes ou non conformes équipés de photopile dont PAU SABLET, L'UNION PYRENEES, PA DE LA GARE, PL TARBES, PN SAUVETERRE, PK C.U.D, PO BIARRITZ, PF VAL D'ARAN, P13 BRUGUETTE, PJ CLAIRVIVRE, PY DE SOREDE, PAG EGLISE, PAC PIETONNIER, PT RONCEVEAU et PX COLLIOURE.

Envoyé en préfecture le 16/03/2018

Reçu en préfecture le 16/03/2018 Affiché le

ID: 031-213105612-20180316-D2018\_15-DE

 Programmation de toutes les horloges astronomiques, y compris celles déjà existantes, pour une coupure nocturne entre 1h et 5h du matin.

Les voies principales de la Commune resteront allumées toutes la nuit : chemin de la Violette, route de Bessières, avenue de Cornaudric, avenue des Tourterelles, avenue des Vents d'Autan, chemin de la Belle Hôtesse, avenue de Toulouse, avenue de Bayonne, avenue de Mont-Louis, avenue de Gavarnie, chemin des Champs d'Esquis, chemin de Saint Jean, avenue des Pyrénées, rue du Puy de Sancy, route de Lavaur et CD59 entre l'avenue des Pyrénées et la route de Lavaur.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

| _ | Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)  Total | 20 885 €<br>103 125 € |
|---|--|-----------------------|
|   | Port restant à la charge de la commune (FOTIMATION)        |                       |
|   | Part SDEHG   | 66 000 €              |
|   | TVA (récupérée par le SDEHG)                               | 16 240 €              |

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la Commune pour validation avant planification des travaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération 11 AS 174.
- De couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

A l'unanimité, moins 9 abstentions (MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, M. ERWAN DANIEL, M. GILLES HOURQUET, MME ELISABETH ATTELAN, M. NICOLAS COSTES)

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération 11 AS 174,
- De couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Pour copie conforme,

- Transmis le

1 6 MARS 2018

- Affiché le

16 MARS 2018

Le Maire, Marc PÉRÉ

Pour le Maire, et par délégation, 'Adjoint au Maire David ROFÉ